

tenir compte. Je me demande quelles dispositions on prendra au sujet du restaurant, car on ne peut siéger toute la nuit sans manger.

J'ai assisté à des séances de comité qui ont duré jusqu'aux premières heures du jour, à titre de membre de certains groupements et de conseils municipaux. Je sais parfaitement de quelle façon on pense aux premières heures du jour. On est à bout de nerfs et l'on juge médiocrement. Ici, au plus haut tribunal du pays, on nous demande de nous prononcer sur quelques-unes des mesures les plus importantes dont la Chambre ait été saisie depuis quelque temps; on nous demande de le faire à un moment du jour ou de la nuit où la vitalité humaine est à son plus bas. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que c'est absolument contraire au meilleur jugement des membres de la Chambre.

Je ne pense pas qu'il y ait au Canada un homme ou une femme qui voudrait qu'un groupe de gens décide en vingt-quatre heures du sort de ses affaires personnelles. Je ne voudrais pas pour ma part que quelqu'un prenne une décision relative à mes affaires personnelles après les avoir étudiées pendant vingt-quatre heures. Je douterais beaucoup de la sagesse et du jugement de l'homme le plus avisé du Canada après l'expiration de cette période de temps. J'estime, monsieur l'Orateur, que si la Chambre persiste à siéger toute la nuit, elle le fera au détriment de la population de notre pays qui compte sur elle pour porter des jugements sages et pondérés à l'égard des questions qu'elle étudie.

Je ne peux pas croire que les membres de la Chambre soient vraiment sérieux en agissant de la sorte. Je sais qu'au cours des heures passées nous avons longuement discuté de cette question et parfois avec chaleur. Mais je demande aux députés de reconsidérer la question et, afin de leur donner une occasion de se fixer un objectif, je propose, appuyée par l'honorable député de Lanark (M. Blair):

Que la motion soit modifiée par la suppression de tous les mots après "que" et par la substitution de ce qui suit: "pour aujourd'hui la Chambre siège, après dîner, de huit heures du soir à minuit.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la motion qu'on vient de présenter offre à la Chambre l'occasion de se prononcer sur la proposition qui lui a été soumise, savoir que la durée de la séance s'étende, ce soir, jusqu'à minuit et que cette période supplémentaire soit accordée à l'étude des mesures dont nous sommes saisis. Étant donné que nous siégeons bien plus longtemps que d'ordinaire et que durant ces longues séances de la Chambre, la plupart des dé-

putés assistent aussi à des réunions de comités, je soutiens que les observations formulées par l'honorable représentante à l'appui de la motion à l'étude sont bien fondées car beaucoup de députés ont montré qu'ils ne peuvent plus continuer à siéger durant les heures de séance déjà prescrites, sans qu'elles soient prolongées durant toute la nuit.

Je crois que la proposition qui a été formulée est raisonnable à tout point de vue. Il me semble que l'on ne devrait pas demander aux députés de siéger plus tard que minuit afin d'étudier des mesures extrêmement importantes qui toucheront des milliers, des millions même, de Canadiens dans leur vie quotidienne.

Lorsque l'amendement a été mis aux voix, il était tout à fait clair que, quelque insistance qu'ait mis le premier ministre (M. St-Laurent) à dire que, à titre de chef du Gouvernement, il ne demandait pas à ses partisans de suivre une ligne de conduite donnée, aucun doute n'était possible quant à la ligne de conduite suivie par les députés et cette ligne de conduite cadrerait avec l'avertissement qu'il avait donné au sujet des mesures qui seraient prises si la Chambre ne se rendait pas aux vœux exposés dans ce projet de résolution.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur le sens véritable que l'on pourra attribuer et que l'on attribuera sûrement à cette circonstance, à moins que le Gouvernement ne soit disposé à accepter une offre raisonnable en vue de prolonger les heures de séance ce soir. Je ne puis que répéter au leader de la Chambre, qui occupe présentement son fauteuil, qu'il nous reste à étudier des mesures législatives de la plus grande importance. Qu'on me permette simplement d'indiquer l'une des mesures qui exigent une longue étude. Je veux parler du bill n° 23 tendant à modifier la loi des rentes sur l'État. Cette loi est d'une importance vitale pour des vingtaines de milliers de travailleurs canadiens. Des ententes sont en voie de négociation qui se fondent sur certains aspects de cette mesure. Il faut toutefois rappeler que cette mesure contient un article visant le rachat en espèces; or, les membres du parti conservateur s'y sont opposés au comité à cause de la portée qu'aurait cette disposition, abstraction faite des rentes proprement dites. De fait, on a exprimé l'opinion que l'addition de cet article supprime en réalité l'objet fondamental de ce projet de loi. Cette seule question exige une longue discussion et une étude poussée. J'ai mentionné les autres articles à l'ordre du jour.

J'invite le leader de la Chambre à indiquer qu'il est prêt à appuyer cet amendement. S'il le fait, je sais fort bien qu'il n'y aura